

PETR PAYS TOLOSAN

Procès-verbal du Conseil Syndical n° 5 du 13 avril 2021

18h00 – Salle des fêtes – ROUFFIAC-TOLOSAN

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Patricia CADOZ, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Philippe SEILLES

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Dominique CAILLAUD, Charles DE LASSUS SAINT GENIES

CCF : Michèle BEGUE, Daniel DUPUY, Vincent DUSSART, Alain HINAUX, Patrick IGON, Pierre JEANJEAN, Jean Pierre ROUANET

CCHT : Chantal AYGAT, François CODINE, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Sébastien NOEL, Philippe GAUTIER, Yvan GONZALEZ

CCVA : Isabelle GAYRAUD, Gilles JOVIADO, Cédric MAUREL, Robert SABATIER, Jean-Michel MICHELOT, Jean Louis RICHARD

Absents ayant donné pouvoir : Philippe PETIT à Daniel DUPUY, Colette SOLOMIAC à Vincent DUSSART, Laurent ZANETTI à Sébastien NOEL, Thierry ASTRUC à Cédric MAUREL

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 06/04/2021

Membres présents : 38

Pouvoir : 4

PREAMBULE

Le Président remercie Rouffiac-Tolosan d'accueillir le Conseil Syndical dans sa commune.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Le Président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début de séance du Conseil Syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président demande à l'un des membres de l'Assemblée de se proposer pour être Secrétaire de séance. Monsieur Gérard GUERCI propose sa candidature.

Monsieur Gérard GUERCI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du Compte Rendu du Conseil Syndical n°4 du 26 mars 2021

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du Conseil Syndical du 26 mars 2021, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

3. Vote du Budget Primitif 2021

Le Président rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire, lors du Conseil Syndical en date du 26 mars 2021 a suscité plusieurs remarques qui ont été intégrées au Budget Prévisionnel 2021. La participation est en augmentation mais moins importante que celle présentée lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Il a été nécessaire de reporter l'action « Guide des producteurs » pour permettre une baisse de la participation et un mûrissement de cette action qui manquait de clarté au moment de la présentation en Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Président informe les membres du Conseil Syndical, qu'une prochaine réunion entre les présidents des EPCI et du PETR sera organisée, comme demandé lors du précédent Conseil Syndical. Elle permettra d'apporter un éclairage sur les actions en cours ou à venir.

Patrice LAGORCE souhaite faire le point des dernières sessions de travail et de réflexion du PETR :

- un point formel a été fait dans chaque Communauté de Communes pour aborder le budget du PETR, il était nécessaire de projeter une évolution de la participation ;
- une action a été décalée depuis sa présentation lors du ROB afin de permettre davantage de lisibilité sur le projet et sa feuille de route ;
- il lui semble important de souligner l'importance du rôle du PETR qui est la structure permettant l'expression de la société civile, notamment avec la structure du GAL, et la présence du CODEV

3.1.Montant de la participation des EPCI Membres

Il est proposé pour 2021 :

Une augmentation de la participation à 1.15 euro par habitant pour l'année 2021

Adopté à la majorité des membres présents et représentés (41 voix pour, 1 abstention)

3.2. Budget Primitif 2021

Le Président expose que le Budget Primitif 2021 proposé est calculé au plus juste et à l'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de 570 745.50 € :

- Section de fonctionnement : 546 445.50 euros

- Section d'investissement : 24 300.00 euros

BUDGET PREVISIONNEL 2021						
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Ch. 011	Charges à caractère général	272 850,00 €	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	1 200,00 €
	Ch. 012	Charges de personnels et frais assimilés	199 640,00 €	Ch. 21	Immobilisation corporelles	23 100,00 €
	Ch. 65	Autres charges d Gestion courante	24 900,00 €			
	Ch. 022	Dépenses imprévues	30 110,51 €			
	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	17 268,99 €			
	Ch. 042	Dotations aux amortissements	1 676,00 €			
Total Dépenses de Fonctionnement :			546 445,50 €	Total Dépenses Investissement :		24 300,00 €
RECETTES	Ch. 74	Dotation, subventions et participations	545 533,70 €	001	Excédent capitalisé	5 355,01 €
	R002	Résultat reporté	911,80 €	Ch. 021	Virement de la section fonctionnement	17 268,99 €
				Ch. 040	Opération d'Ordre	1 676,00 €
	Total Recettes de Fonctionnement :			546 445,50 €	Total Recette Investissement :	

Adopté à la majorité des membres présents et représentés (41 voix pour, 1 abstention)

ADMINISTRATION GENERALE

4. Délibération : Demande d'aide financière auprès de LEADER pour l'action : « Jeunesse et patrimoine »

Cédric MAUREL présente l'action Jeunesse et patrimoine qui est en partenariat notamment avec le Conseil de Développement propose des actions basées sur la découverte du patrimoine local liée à la pratique sportive pour le public jeune et adolescent (écoles élémentaires et collèges).

Le budget prévisionnel de ce projet est de 30 000 € TTC.

Gérard GUERCI demande des précisions concernant le destinataire final de cette subvention.

Cédric MAUREL explique que ces subventions seront versées si elles sont obtenues au PETR Pays Tolosan.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Demander, pour l'opération « Jeunesse et Patrimoine », une aide au taux le plus haut auprès de LEADER, mesure 19.2 Axe 1B mesure 2.3
- 2- Mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

5. Questions diverses

5.1. Présentation des actions, du rôle et des résultats du Conseil de Développement

Le Président informe que le PETR Pays Tolosan est une instance rassemblant les EPCI et les communes du territoire, dont le conseil syndical est exclusivement composé d'élus.

En parallèle, il existe le Groupe d'Action Locale (GAL) qui a la responsabilité des fonds européens LEADER. C'est une structure paritaire avec d'une part la société civile pour minimum 51 % de ses membres et d'autre part la société publique, des élus désignés par leur EPCI respective, pour maximum 49 % de ses membres.

Le PETR est aussi soutenu par le Conseil de Développement du Pays Tolosan. Il tient à rappeler le rôle très important de la société civile, qui au travers du GAL et du CODEV, participent au développement du territoire. Le PETR est dans cette volonté de démocratie participative au service du développement territorial. Nombre de citoyens se mobilisent pour nourrir la réflexion des élus et les accompagner de l'élaboration à la mise en œuvre des projets.

Jean Louis PENAVAYRE, Président de Conseil de Développement remercie le Président pour cette introduction et son soutien au quotidien. Il précise que la mission confiée au CODEV a été de rassembler les citoyens qui souhaitaient travailler ensemble pour un projet de développement territorial. Il souhaite ardemment que cet espace d'échanges et de discussions devienne un lieu de réflexion et force de propositions. Il réitère cette volonté permanente d'intégrer de nouveaux citoyens motivés, et demande aux membres du Conseil Syndical présents de ne pas hésiter à dispenser ce message dans leurs communes respectives.

Didier CUJIVES propose d'envoyer aux communes la liste des membres du CODEV, le nom, le prénom et la commune pour être en règle auprès du règlement RGPD, conformément au souhait du président du CODEV.

Le Président demande s'il y a d'autres questions, aucun point n'est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.

Le Président

A handwritten signature in black ink that reads "Didier Cujives". The signature is written in a cursive style with a large 'D' and 'C'.

Didier CUJIVES